



Frigoriste (H/F/X)

Construction - Travaux | Electrotechnique - Chauffage

Chef d'entreprise

Durée

3 ans

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

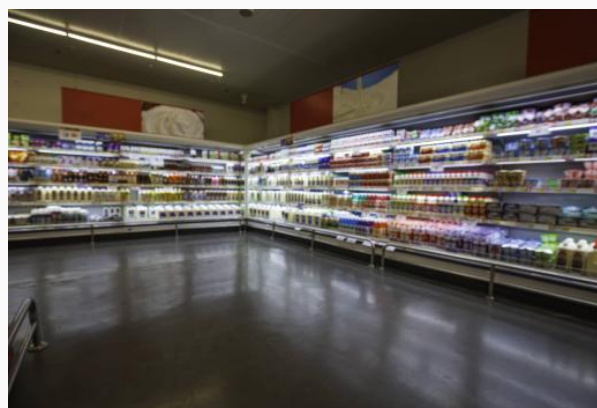
Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Oui



Vous n'êtes pas du genre frileux / frileuse ? C'est sous pression que vous donnez le meilleur de vous-même ? Alors pourquoi ne pas devenir Frigoriste, grâce à cette formation loin d'être givrée !

Le Frigoriste et la Frigoriste **installent, entretiennent, réparent et conçoivent tous types de frigos et de dispositifs réfrigérants**. Leur travail est essentiellement centré sur la chaîne du froid. Frigos de particuliers, frigos professionnels, comptoirs, chambres froides, les Frigoristes interviennent sur tous ces appareils et installations. En fonction des besoins du clients, ils sont capables de **réparer rapidement une panne ou de concevoir une installation complète**. Ils sont également capables de travailler sur les climatisations.

Les professionnels distinguent trois types de froid :

le froid artisanal qui concerne des appareils comme les frigos ménagers

le froid commercial qui reprend les comptoirs frigorifiques des bouchers, des grandes surfaces, des cafetiers, des pharmaciens...

le froid industriel, c'est à dire les frigos des abattoirs ou des industries agro-alimentaires.

Il apporte des solutions adaptées aux paramètres techniques du frigo tels que volume, type de marchandise, température idéale. Il peut se spécialiser dans les transports frigorifiques tels que camions, containers, avions...

Il étudiera le besoin des clients, discutera avec l'architecte et conseillera sur les conditions d'entrepôts des denrées à conserver. Il est capable de concevoir des frigos avec son installation de réfrigération, de commande électrique et de régulation.

Il réalise des comptoirs frigorifiques sur mesure ou des chambres froides préfabriquées à partir de tôle et de profilés brut à façonner. Il a des notions de mécanique pour réparer les compresseurs et les moteurs, de plomberies pour installer toute la tuyauterie, d'électricité, de thermodynamique et de chimie pour différencier les gaz réfrigérants à utiliser.

Dans ses attributions, on trouvera aussi le conditionnement d'air. A côté de la climatisation traditionnelle, on trouve de nouvelles applications. Par exemple, un taux d'humidité précis dans une salle d'opérations permet une meilleure cicatrisation des plaies, la climatisation sur véhicule,...

Le frigoriste installera et programmera ces climatiseurs. La majorité des interventions se situe dans le domaine du dépannage. Il est sollicité tout le temps et doit répondre aux clients en agissant très rapidement car certaines denrées sont périssables. Le frigoriste doit avoir un bon diagnostic pour déterminer la panne et y remédier. Les pannes sont souvent de type électrique.

Alors si vous n'avez pas froid aux yeux, rendez-vous dans l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est obligatoire dans cette formation :

de préférence via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées.

sinon via un ou des **stages de pratique professionnelle** : pour un total de 664h réparties sur les années de formation ; non-rémunérées.

Ces heures de stages sont réparties comme suit :

250 heures en 1ère année

250 heures en 2ème année

164 heures en 3ème année

Cette formation mène à un métier répertorié comme « Métier en pénurie » : la demande de main d'œuvre est supérieure au nombre de candidats, vous aurez donc de nombreuses possibilités d'emploi à la suite de votre formation.

Les demandeurs d'emploi peuvent notamment profiter

d'une prime Incitant+ (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-incitant+>) en fin de formation pour adultes,

ainsi que d'un assouplissement de certaines obligations (<https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#droit-assouplissement-allocation-insertion>) liées au statut de demandeur d'emploi/chômeur.

Débouché(s) métier(s)

Frigoriste indépendant / indépendante

Créer / Reprendre une entreprise

Employé / Employée dans une société spécialisée en conception et maintenance

Employé / Employée dans une société de chambres froides, de frigos, d'entrepôts frigorifiques...

Débouché(s) future(s) formation(s)

Ventiliste (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/ventiliste>)

Point(s) fort(s)

Métier en pénurie (nombreux emplois + prime et assouplissement pour demandeurs d'emploi) Sur le terrain Contact client Travail en autonomie ou en équipe

Travail en atelier et à l'extérieur (dépannage)

Finalité

Diplôme de formation de Chef d'entreprise homologué par la Communauté française Certificat de connaissances de base en gestion

Conditions d'accès

Consultez les conditions générales d'accès à la formation pour adultes (<https://www.ifapme.be/formations-pour-adultes>).

Conditions d'admission particulières liées à cette formation :

Est admis en 1ère année Chef d'Entreprise, l'auditeur qui répond aux conditions générales de l'IFAPME et à une des conditions ci-dessous :

Etre titulaire d'un diplôme d'apprentissage du réseau IFAPME de Frigoriste ou d'Installateur électricien ou d'Installateur en chauffage central ;

Etre titulaire d'un diplôme de chef d'entreprise IFAPME d'Installateur électricien ou d'Installateur en chauffage central;

Etre titulaire d'un diplôme de secondaire supérieur en électricité bâtiment ou industriel, en électronique industrielle, en automatisme industriel en électricité-automatisme, en électromécanique ou en chauffage central ;

Etre titulaire d'un diplôme d'étude supérieur jugé équivalent (ingénieur, gradué automation-régulation, gradué moteur thermique, ...);

Etre titulaire d'un certificat délivré lors d'une formation dite « longue » du Forem, de l'Enseignement de Promotion Sociale ou d'une formation continue de l'IFAPME dans les domaines du froid, de la climatisation, du chauffage ou de l'électricité.

Les candidatures ci-dessus seront soumises à l'approbation du conseiller pédagogique.

Etre titulaire d'une attestation d'activités dans une des professions énumérées ci-dessus pour autant qu'il puisse prouver 3 ans d'expérience dans la profession. Ces candidatures seront soumises également à l'approbation du conseiller pédagogique

Les auditeurs ne disposant pas d'un titre demandé mais attestant d'une expérience de 5 ans ou d'une formation qualifiante dans un des domaines de l'électricité du bâtiment, de l'électromécanique, de la climatisation, du chauffage, peuvent introduire un dossier de motivation à l'approbation du conseiller pédagogique

Sont admis à la formation, les détenteurs :

d'un Certificat d'Etudes Secondaires Supérieures (CESS) général, technique, artistique ou tout autre titre équivalent. Le candidat qui ne détiendrait pas de CESS peut présenter l'examen IFAPME spécifique à ce niveau d'étude

d'une attestation de réussite d'un examen d'admission aux études universitaires de premier cycle, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale

d'un diplôme de formation chef d'entreprise IFAPME

d'un certificat d'apprentissage dans les métiers de chauffagiste ou d'électricien ou métiers connexes

Toute autre situation particulière est soumise pour analyse et avis au conseiller pédagogique responsable de la formation.

Aptitudes

Le technicien du froid respecte les délais prescrits aussi bien que les règles de sécurité individuelles et collectives propres aux diverses techniques mises en oeuvre. Il applique tout l'appareil législatif et réglementaire en matière d'installations frigorifiques commerciales ou industrielles.

Le/la technicien du froid doit pouvoir mener son travail de manière autonome et assumer des responsabilités d'encadrement et de coordination.

Programme

1ère année :

- H06/4 Analyse, Préparation & Communication (16h)
- H06/4 Atelier (16h)
- H06/4 Chambres froides, Climatisation, Pompes à chaleur : Introduction (24h)
- H06/4 Electricité de base (16h)
- H06/4 Matériels & équipements électrotechniques (8h)
- H06/4 Plans & schémas électrotechniques (12h)
- H06/4 Automation & Régulation (12h)
- H06/4 Techniques de montage & de raccordement (8h)
- H06/4 Organisation de chantier (20h)
- H06/4 Tuyauteries & Assemblages (12h)
- H06/4 Montage, Assemblage & Vérification d'une installation frigorifique (hors éléments électrotechniques) (32h)
- H06/4 Travaux en hauteur (4h)
- H06/4 Modes de production du froid & Applications (4h)
- H06/4 Eléments constitutifs d'une installation frigorifique (36h)
- H06/4 Fluides frigorigènes et caloporteurs - Huiles frigorigènes (16h)
- H06/4 Thermodynamiques & Eléments physiques (20h)

2ème année :

- H06/5 Organisation de chantier (8h)
- H06/5 Lecture de plans et schémas métrés et cahiers des charges (12h)
- H06/5 Electricité - automation et régulation appliquée au froid (40h)
- H06/5 Contrôle et vérification (8h)
- H06/5 Mise en service (20h)
- H06/5 Maintenance et dépannage (36h)
- H06/5 Atelier (20h)
- H06/5 Chambres froides - techniques constructives (8h)

3ème année :

- H06/6 Lectures de plans et schémas métrés et cahiers des charges (12h)

H06/6 TIC et Communication (20h)

H06/6 Caractéristiques thermiques des parois & d'un bâtiment résidentiel (24h)

H06/6 Conception & dimensionnement - chambres froides (bâtiment & sur véhicules) (60h)

H06/6 Législation - environnement (8h)

H06/6 Etude de prix prévisionnel : analyse, métré et offre de prix (32h)

H06/6 Gestion technique du chantier : préparation et exécution du chantier (32h)

H06/6 Gestion administrative et financière : recette, dépenses, contrôle de rentabilité et bilan économique (12h)

H06/6 Gestion commerciale (8h)

H06/6 Suivi du TFE (16h)

Des incitants pour vous former à un métier du secteur de la Construction !

Dans le cadre du Plan de reconstruction de la Wallonie, l'IFAPME, le Gouvernement wallon, [Embuild \(https://embuild.be/fr\)](https://embuild.be/fr) et [Constructiv \(https://constructiv.be/fr-BE/\)](https://constructiv.be/fr-BE/), mettent en place des mesures concrètes pour booster l'envie et l'intérêt de celles et ceux qui envisagent de se former dans le secteur de la Construction.

Remboursement du minerval pour les formations adultes des filières de la construction, de l'électrotechnique et du bois : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#remboursement-minerval)

Encadrement intensifié de la part des Référents IFAPME.

Certifications par module : après chaque année de formation, les apprenants et apprenantes ont la possibilité d'obtenir une certification attestant de la maîtrise des compétences acquises. Cette reconnaissance prend la forme d'un CeCAF ou d'un RAF.

Le Gouvernement wallon finalise également de nouveaux incitants pour booster les formations en alternance de l'IFAPME pour ces mêmes métiers :

Prime de 2000 € pour les apprenants IFAPME en alternance, inscrits dans ces filières (conditions spécifiques pour les primo-entrants) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#prime-reconstruction-formations)

Un chèque permis de conduire pour faciliter la mobilité des apprenants et apprenantes en alternance de minimum 17 ans. Cette aide est valable pour le permis B (voiture) ou le permis AM (cyclomoteur) : [la liste des formations concernées \(https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire\)](https://www.ifapme.be/liens-utiles/question/faq#cheque-mobilite-beneficiaire)

Retrouvez toutes les mesures et les informations sur [notre actualité consacrée au Plan de reconstruction \(https://www.ifapme.be/reconstruction\)](https://www.ifapme.be/reconstruction).

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**. Il est possible de s'inscrire à certaines formations (<https://www.ifapme.be/rentree-janvier>) pendant le mois de **janvier**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Dinant

Rue Fétis, 61 5500 Dinant

082 21 35 80

Secrétariat

Du Lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le Vendredi : de 8h30 à 17h

Le Samedi : de 8h30 à 13h

/

centre.dinant@ifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.